ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 477 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la circonscription de Bourassa-Sauvé et du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la contribution essentielle des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux au mieux-être de la population de la circonscription de Bourassa-Sauvé, notamment des personnes en situation de précarité, d'isolement ou de fragilité;

CONSIDÉRANT QUE la situation économique et le manque de services publics entraînent un accroissement de la demande de soutien auprès des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et de la complexité des situations rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux de notre circonscription et de tout le Québec nuit à la réalisation de leur mission et a des répercussions néfastes pour la population;

CONSIDÉRANT QUE l'action préventive et la mission sociale portées par les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux font économiser à la société les frais engendrés par plusieurs problèmes de santé et problèmes sociaux;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent solidairement à l'Assemblée nationale :

- qu'un plan national de rehaussement du soutien à la mission soit établi pour permettre aux organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, ainsi que de l'ensemble du Québec, de réaliser pleinement leur mission;

- que ce plan permette de combler, dès le budget 2013-2014, l'écart annuel de 225 millions $ entre les besoins des 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et le financement reçu du Programme de soutien aux organismes communautaires.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Rita Lc de Santis

Rita Lc de Santis, députée de Bourassa-Sauvé

le 31 janvier 2013

Date de signature de l'extrait